

CWS/13/31 Rev.2

Original : anglais

Date : 31 octobre 2025

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Treizième session**

**Genève, 10 – 14 novembre 2025**

Programme de travail du CWS

*Document établi par le Secrétariat*

## Résumé

1. Le présent document résume le programme de travail et la liste des tâches actualisés du Comité des normes de l’OMPI (CWS), qui seront examinés à la présente session, y compris l’analyse de la complexité et du niveau d’activité des tâches du CWS établie par le Secrétariat, assortie d’une proposition de hiérarchisation de ces dernières.

## Introduction

1. À sa douzième session, tenue en 2024, le CWS a examiné son programme de travail et sa liste de tâches, qui ont été joints en annexe au document CWS/12/2 Corr. La liste comprenait 19 tâches en cours d’exécution et deux en suspens, 14 ayant été confiées à une équipe d’experts donnée et cinq ne l’ayant pas encore été. Le comité a également examiné des propositions visant à ajouter trois nouvelles tâches, ainsi que les activités relatives à toutes les tâches en cours d’exécution. Le comité a approuvé la liste révisée des tâches, telle qu’elle figure à l’annexe II du document CWS/12/29, y compris une nouvelle tâche n° 67 et quatre tâches révisées. Au total, 22 tâches, dont deux sont en suspens, restent inscrites au programme de travail.
2. À la même session, le CWS a pris note de l’analyse des ressources nécessaires pour chacune des tâches, compte tenu de leur complexité et du niveau d’activité estimé, établie par le Secrétariat. Pour chaque tâche, le niveau d’activité était réparti entre “très active”, “active”, “occasionnelle” et “inactive”, et la complexité entre “complexe”, “moyenne” et “simple”. Le Secrétariat a publié les résultats de son analyse dans le document CWS/12/4A-IB, disponible sur la page de la réunion. Le CWS est convenu que le Secrétariat établirait une analyse de la complexité et du niveau d’activité estimé de chacune des tâches en consultation avec les responsables des équipes d’experts et inclurait les informations figurant dans la liste des tâches, pour examen à la treizième session du comité (voir le paragraphe 22 du document CWS/12/29).
3. Concernant la hiérarchisation des tâches du CWS, à sa douzième session, le comité a pris note des résultats de l’enquête informelle sur la hiérarchisation des tâches du CWS et l’analyse des observations formulées par les 21 offices participants, qui ont été présentés dans le document CWS/12/3. Le CWS est convenu d’examiner la priorité de chaque tâche à la lumière des résultats de l’enquête informelle lors de l’établissement de son programme de travail. Il est également convenu que le Secrétariat procéderait à un examen annuel des activités de toutes les tâches du comité, en consultation avec les équipes d’experts du CWS, puis présenterait une proposition concernant la ou les tâches qui pourraient être mises en suspens ou considérées comme prioritaires (voir les paragraphes 23 à 27 du document CWS/12/29).

### Membres des équipes d’experts du CWS

1. À sa douzième session, le CWS a indiqué que le Secrétariat avait procédé à un audit de la liste des membres des équipes d’experts en 2024 et supprimé de la liste les données qui n’étaient plus valides. Afin d’améliorer la communication avec les membres et les observateurs des équipes d’experts, le Secrétariat a procédé au nettoyage annuel de la liste des membres, en consultation avec tous les membres et observateurs. La nouvelle composition des équipes d’experts du CWS est disponible sur le site Web de l’OMPI à l’adresse [https://www.wipo.int/fr/web/cws/taskforce/members](https://www.wipo.int/en/web/cws/taskforce/members). Treize équipes d’experts du CWS sont actuellement en activité. Des experts de 69 membres du CWS et de trois observateurs auprès du comité participent aux équipes d’experts. Il convient de noter que huit nouveaux offices de propriété intellectuelle des pays suivants ont rejoint les équipes d’experts du CWS depuis la dernière session du comité : Ghana (GH), Grèce (GR), Inde (IN), Iran (IR), Jordanie (JO), Pérou (PE), Tadjikistan (TJ) et Uruguay (UY). Afin d’encourager davantage d’offices de propriété intellectuelle à prendre part aux équipes d’experts du CWS, le Secrétariat propose de diffuser une circulaire invitant les offices à désigner leur expert au sein de ces équipes.

## Rapport sur les activités menées dans le cadre du programme de travail du CWS

1. Depuis la douzième session du comité, les équipes d’experts du CWS ont œuvré dans le cadre de leur ou leurs tâches respectives inscrites au programme de travail approuvé à ladite session. Comme l’avait demandé le CWS à sa dixième session, le Secrétariat a organisé une série de réunions d’examen trimestrielles en 2025, au cours desquelles les responsables des équipes d’experts ont présenté les progrès réalisés dans le cadre des tâches du CWS. Tous les membres et observateurs des équipes d’experts du CWS sont invités à participer aux réunions d’examen trimestrielles. Au cours de ces réunions, les participants ont pris note des progrès accomplis dans le cadre des tâches actuelles du CWS, présentés par les responsables des équipes d’experts à l’aide du modèle commun suivant :
   * les objectifs;
   * les actions pertinentes pour 2025 et l’année suivante;
   * les difficultés ou dépendances potentielles; et
   * l’évaluation des progrès accomplis.
2. Afin d’aider les membres des équipes d’experts du CWS, le Secrétariat a diffusé le calendrier des réunions relatives aux normes de l’OMPI pour 2025, et le dernier calendrier des réunions actualisé, à savoir celui figurant dans la circulaire C.CWS 190 Rev., est publié sur la page Web du CWS à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/fr/web/cws/circulars/index#circ2025>. Trois ateliers et 41 réunions ont été organisés ou programmés en 2025. En outre, le Secrétariat a organisé un certain nombre de réunions informelles au sein des offices intéressés sur des thèmes précis afin de trouver des solutions ou de préparer des propositions à soumettre aux équipes d’experts du CWS pour examen.
3. À la présente session, les 13 équipes d’experts en activité présenteront leur rapport sur les activités et les progrès accomplis depuis la douzième session du CWS concernant la ou les tâches qui leur ont été confiées. Les progrès accomplis dans le cadre des tâches auxquelles aucune équipe d’experts n’est affectée sont présentés dans l’annexe du présent document.

### Liste des tâches actuelles

1. Le Secrétariat a établi une nouvelle liste de tâches révisée pour examen par le CWS, qui figure à l’annexe I du présent document. Pour chacune des tâches, l’annexe contient les informations suivantes :

* la description de la tâche;
* l’équipe d’experts/le responsable de l’équipe d’experts/le responsable de la tâche;
* les actions programmées;
* les remarques et précisions chronologiques; et,
* le cas échéant, les propositions soumises au CWS à la présente session pour examen et décision.

1. La liste des tâches en cours d’exécution est publiée sur la page Web intitulée “Présentation générale du programme de travail du CWS”, à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/cws/fr/work-program.html](https://www.wipo.int/fr/web/cws/work-program). Des informations détaillées sur les équipes d’experts sont disponibles sur la page Web des équipes d’experts du CWS à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/en/web/cws/taskforce/index>. Le contenu de la page Web consacrée au programme de travail sera revu et actualisé après la treizième session afin de tenir compte des éventuelles décisions que le CWS aura prises.

## Analyse de la complexité et du niveau d’activité des tâches, et proposition de hiérarchisation des tâches

1. Pour donner suite aux décisions prises à la douzième session du CWS, le Secrétariat a analysé la complexité et le niveau d’activité de chaque tâche, en tenant compte des observations formulées par les responsables des équipes d’experts. Le niveau d’activité et la complexité de chaque tâche ont été classés comme suit :

* Niveau d’activité : “très active”, “active”, “occasionnelle”, “ponctuelle” et “en suspens”; et
* Complexité : “faible”, “moyenne”, “élevée” et “sans objet”.

1. Le Secrétariat a également procédé à un examen annuel de toutes les tâches du CWS en consultation avec les responsables des équipes d’experts, en vue de proposer les tâches qui devraient être prioritaires ou mises en suspens. Les tâches prioritaires sont classées en deux catégories : “essentielles” et “importantes”. Les tâches “essentielles” sont liées aux normes ou recommandations de l’OMPI qui sont en cours d’examen par les offices de propriété intellectuelle en vue d’une mise en œuvre harmonisée. Les tâches “importantes” sont celles qui sont considérées comme prioritaires pour l’élaboration ou la révision des normes de l’OMPI ou le partage de pratiques entre offices concernant les normes ou recommandations de l’OMPI en 2026.
2. Le Secrétariat présente les résultats de son analyse de la complexité et du niveau d’activité des tâches, ainsi qu’une proposition de hiérarchisation des tâches à l’annexe II du présent document.
3. *Le CWS est invité*
   1. *à prendre note du contenu du présent document,*
   2. *à examiner la liste des tâches présentée à l’annexe I du présent document,*
   3. *à approuver l’inclusion par le Secrétariat des accords auxquels la présente session a donné lieu, relatifs au programme de travail du CWS et à la présentation générale du programme de travail du CWS, et les publier sur le site Web de l’OMPI tels qu’ils figurent au paragraphe 10,*
   4. *à examiner la proposition visant à encourager davantage d’offices de propriété intellectuelle à participer aux équipes d’experts du CWS et à prier le Secrétariat de diffuser une circulaire du CWS invitant les offices de propriété intellectuelle à désigner des experts des domaines concernés pour participer aux équipes d’experts, comme indiqué au paragraphe 5, et*
   5. *à examiner l’analyse de la complexité et du niveau d’activité des tâches, ainsi que la proposition de hiérarchisation des tâches décrite aux paragraphes 11 à 13 et présentée à l’annexe II du présent document.*

[L’annexe I suit]